

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

024/046

POLICE MUNICIPALE: ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT AVENUE GEORGES CLÉMENCEAU À COURNON-D'AUVERGNE.

Le Maire de la commune de Cournon-d'Auvergne,

-**Vu** le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2213-2 relatifs aux pouvoirs de Police du Maire en matière de circulation routière et de stationnement,

-**Vu** le Code de la route, notamment les articles L.325-1 à L.325-13 et les articles R.417-10, 10° et R.325-1 à R.325-3,

-**Vu** la demande d'un usager, pour des travaux de mise en conformité de réseaux à réaliser au 5 avenue Georges Clémenceau à Cournon-d'Auvergne,

-**Considérant** qu'afin d'assurer la sécurité des usagers de la route, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement avenue Georges Clémenceau.

ARRÊTÉ

Article 1^{er}

La neutralisation du trottoir ainsi qu'une entrave partielle de la chaussée seront nécessaires du lundi 19 février 2024 au vendredi 08 mars 2024 inclus, à hauteur de ladite adresse: 5 avenue Georges Clémenceau, le temps strictement nécessaire aux travaux.

Article 2^{ème}

La mise en place de la signalisation réglementaire ainsi que l'affichage sur le chantier du présent arrêté seront assurés par l'entreprise « PLANEIX », chargée des travaux.

Article 3^{ème}

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4^{ème}

La Police Nationale, la Police Municipale, le Directeur Général des Services en lien avec l'usager sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, lequel sera affiché sur le site concerné par la réglementation.

Fait à Cournon-d'Auvergne, le 12 février 2024.

Certifié exécutoire

François RAGE
Maire de Cournon-d'Auvergne
1^{er} Vice-Président de Clermont Auvergne Métropole



Publié le 13 FEV. 2024